

FACE AU RISQUE GÉNOCIDAIRE, CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT A GAZA ! POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE LES PEUPLES ISRAËLIEN ET PALESTINIEN DANS LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

Depuis maintenant 8 mois, l'Etat d'Israël mène une guerre de destruction totale contre la population de Gaza, ses écoles, ses universités, ses hôpitaux, ses logements, ses infrastructures civiles. Depuis 8 mois, les bombardements meurtriers tuent hommes, femmes et enfants, ciblent particulièrement les médecins et les journalistes, faisant 36 000 morts répertoriés dans les hôpitaux, 10 000 ensevelis sous les décombres, des dizaines de milliers de blessés sans espoir de recevoir les soins appropriés. Ce qui reste du système de santé est menacé d'effondrement, la population manque de tout, la famine s'installe et devient particulièrement aiguë dans le nord.

Le 24 mai 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a ordonné à Israël d'arrêter immédiatement son offensive militaire à Rafah, où sont réfugiées des centaines de milliers de personnes, après avoir rappelé qu'il existait « *un risque réel et imminent* » que la situation soit irréparable et « *un risque accru* » de génocide des Palestiniennes et des Palestiniens de Gaza. Israël a répondu en continuant et accentuant les bombardements à Rafah et partout dans la bande de Gaza.

Le 26 janvier dernier, la CIJ avait déjà pointé le caractère plausible d'un génocide en cours et ordonné à Israël d'y mettre fin. Le 20 mai, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a requis la délivrance de mandats d'arrêt contre les dirigeants israéliens et les dirigeants du Hamas pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) appelle donc instamment la France, dont la responsabilité politique et morale est engagée, à agir pour que soient prises les sanctions afin de faire respecter les décisions de la CIJ.

Quel que soit le degré actuel de barbarie, de déshumanisation, la résolution de l'ONU (29 novembre 1947) « Deux peuples, deux Etats » trouve ici tout son sens et son urgence. C'est pourquoi la LDH réitère son appel à la France à reconnaître l'Etat de Palestine comme viennent de le faire l'Espagne, l'Irlande et la Norvège.

La LDH, face aux atteintes à la liberté d'expression dans notre pays, aux intimidations et condamnations d'élus-e-s, de militantes et militants syndicales et d'étudiantes et d'étudiants, demande au gouvernement de tout faire pour garantir la pleine liberté d'expression des solidarités qui passent notamment par la liberté de manifester pacifiquement.

LDH

Fondée en 1898



La LDH rappelle son soutien constant au dialogue et aux mouvements, en particulier dans les sociétés civiles, qui œuvrent pour une paix juste et durable et pour l'égalité des droits entre Palestiniens et Israéliens de toutes confessions et en tous lieux.

Pour la LDH, la priorité absolue est de mettre un terme à l'accumulation des horreurs et d'obtenir l'application pure et simple du droit humanitaire international. Cela suppose : un cessez-le-feu immédiat et durable avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population gazaouie, la libération immédiate des otages détenus par le Hamas, la protection de tous les civils en Israël, à Gaza, en Cisjordanie et Jérusalem-Est, la mise en place d'un corridor humanitaire pour le passage de tous les produits de première nécessité, la levée intégrale du blocus de Gaza, la libération des prisonniers palestiniens en détention administrative arbitraire.

La LDH appelle à participer aux rassemblements et cortèges de solidarité avec la Palestine organisés dans toute la France samedi 8 juin 2024, et notamment à Paris samedi 8 juin à 15h au départ de la place de la Bastille.

COMMUNIQUÉ

LDH

Fondée en 1898

